

**Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 1^{er} mai 2017 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

1.1 Mot du maire

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

2017-05-76

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2017-05-77

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités

2017-05-78

Autorisation du paiement des dépenses du mois d'avril 2017

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'avril 2017. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 107 537,56 \$.

Adoptée

1.6 Dépôt d'un état comparatif des revenus et des dépenses

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose un état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 tel que requis par le code municipal selon l'article 176.4.

2017-05-79

Résolution d'adjudication pour un emprunt par billets au montant de 211 900 \$ en vertu du règlement d'emprunt 332-05

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour son emprunt par billets en date du 9 mai 2017 au montant de 211 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 332-05. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

18 900 \$	2,31 %	9 mai 2018
19 400 \$	2,31 %	9 mai 2019
19 900 \$	2,31 %	9 mai 2020
20 300 \$	2,31 %	9 mai 2021
133 400 \$	2,31 %	9 mai 2022

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée

2017-05-80

Résolution de concordance et de courte échéance pour le règlement d'emprunt 332-05

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité de Rivière-à-Pierre souhaite emprunter par billet un montant total de 211 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
332-05	211 900 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 211 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 332-05 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 9 mai 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	18 900 \$
2019	19 400 \$
2020	19 900 \$
2021	20 300 \$
2022	20 900 \$ (à payer en 2022)
2022	112 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Rivière-à-Pierre émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 mai 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 332-05, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée

2017-05-81

Politique d'affichage sur le babillard du centre communautaire

Attendu que le babillard est parfois utilisé pour l'affichage d'avis à caractère légal;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Qu'à partir de la présente, tout affichage sur le babillard du centre communautaire devra procéder de la façon suivante :

- 1) Toute demande d'affichage devra être présentée au bureau de la municipalité,
- 2) Les demandes acceptées porteront les initiales de l'employé les ayant acceptées;
- 3) Seul un employé pourra procéder à la pose et/ou au retrait d'une affiche.

Adoptée

2. Sécurité publique

3. Transport routier et hygiène du milieu

2017-05-82

Embauche d'un manoeuvre

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'embaucher M. Claude Lambert à titre de manoeuvre à compter du 2 mai à raison de 30 heures par semaine au taux horaire de 17,00 \$ et ce, pour une période d'environ 30 semaines.

Cette embauche est sujette à une période de probation de 1 mois. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps supplémentaire au même taux horaire.

Adoptée

2017-05-83

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2016

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a versé une compensation de 10 034 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que le présent tableau identifie les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées :

Intervention	Montant
Balayage	3 477 \$
Fauchage	1 015 \$
Pose d'un puits sec	1 610 \$
Asphaltage	1 678 \$
Éclairage	1 022 \$
Signalisation	515 \$
Déneigement	717 \$
Total	10 034 \$

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'informer le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2017-05-84

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local (PIIRL) – Volet Redressement des infrastructures routières locales – pour l'élaboration des plans et devis

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Portneuf a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée

2017-05-85

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local (PIIRL) – Volet Redressement des infrastructures routières locales – pour la réalisation des travaux

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Portneuf a obtenu un avis favorable du MTMDET;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Patrick Delisle
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2017-05-86

Campagne de mesures de débits et d'acquisition de données pour la crue printanière 2017 de la rivière à Pierre et de la rivière Blanche

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre est allée en appel d'offres de services avec prix pour une étude de détermination des cotes de crues;

Compte tenu que les délais nécessaires pour mandater une firme dans le cadre du processus de cet appel d'offres ne permettaient pas de mesurer les valeurs de crue de la débâcle printanière 2017 et que ces données sont essentielles au calage du modèle afin qu'il soit recevable auprès du CHEQ;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la proposition de Tetra Tech QI inc. pour la réalisation d'une campagne de mesures de débits et d'acquisition de données pour la crue printanière 2017 de la rivière à Pierre et de la rivière Blanche. Les honoraires forfaitaires pour réaliser ce mandat s'élèvent à 8 248 \$ \$ incluant les dépenses et excluant les taxes applicables. Cette dépense sera payée à même le surplus accumulé non-affecté.

La soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Adoptée

Avis de motion d'un règlement # 457-17 relatif à un Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera adopté un règlement # 457-17 relatif à un *Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*.

Avis de motion d'un règlement d'emprunt # 458-17 aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Patrick Delisle qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera adopté un règlement d'emprunt # 458-17 aux fins de financer le *Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques*.

5. Loisirs et services à la collectivité

2017-05-87

Contribution financière annuelle pour la Société de la piste Jacques Cartier/Portneuf

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la contribution financière annuelle 2017 pour la vélopiste Jacques-Cartier/Portneuf au montant de 2 791 \$.

Adoptée

2017-05-88

Contribution au déjeuner bénéfice de la Sûreté du Québec le 21 mai 2017 à Pont-Rouge

Attendu que les montants recueillis à cet évènement seront remis à l'organisme du CERF Volant de Portneuf oeuvrant auprès des familles locales;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De contribuer pour un montant de 50 \$ au déjeuner bénéfice de la Sûreté du Québec le 21 mai 2017 à Pont-Rouge.

Adoptée

5. Périodes de questions

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h05.

Jean Mainguy, maire

Pascale Bonin, directrice générale
& secrétaire-trésorière